

AVIS AU PUBLIC

(Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité)

Autorisation par arrêté ministériel

Référence : Arrêté nr.3/24/0080

Requérant : M. Schroeder Norbert

Objet : Stockage de substances et de mélanges classés

Localité : 21, rue St Roch , Reimberg

Commune : Préizerdaul

Date de publication : 14/08/2024

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a obtenu l'autorisation relative à l'objet susmentionné.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant 40 jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Bettborn, le 14 août 2024

Marc GERGEN

Bourgmestre

